



Maladie et maintien de salaire

Par **salariegard**, le **08/08/2014** à **11:20**

Bonjour,

En maladie depuis plus d'un mois, mon employeur ne pratique pas le maintien de salaire, pourtant indiqué dans la convention collective et dont je respecte les conditions d'ancienneté. Je lui est donc demandé pourquoi et il m'a répondu se décharger de cette obligation par le biais de la prévoyance.

Il va donc demander les indemnités complémentaires de prévoyance mais seulement parce que je viens d'en faire la demande. Si je n'avais rien demandé, lui même ne m'a pas demandé de fournir les décomptes d'IJSS, sous prétexte qu'une note de service a été faites dans ce sens, donc si je demande rien et bien tant pis pour moi.

En attendant, je ne perçois que les IJSS et cela me met dans une situation financière difficile. Ma question est donc la suivante : a t'il le droit de se décharger du maintien de salaire en prétextant que la prévoyance va prendre le relais. Et également est 'il normal que ce soit moi qui doivent faire la demande pour toucher la prévoyance, sous prétexte d'une note de service qui date de plus de 4 ans.

Merci d'avance pour votre retour

Par **P.M.**, le **08/08/2014** à **19:50**

Bonjour,

Il serait étonnant que ce soit la prévoyance qui dès le début fasse le maintien du salaire...
Il faudrait savoir si vous lui aviez transmis les bordereaux des indemnités journalières de la Sécurité Sociale car c'était à vous de le faire...